

Les Orphelins de Duplessis Génocide Politique, Religieux

À propos de l'affaire des orphelins de Duplessis, un commentateur expliquait qu'elle illustre l'incapacité d'une société à intégrer ces enfants exclus de l'amour familial et abandonnés dans des institutions de fortune.

Comme beaucoup de ces orphelins font partie de la population itinérante, nous nous devons d'aborder le sujet. D'autant plus que ce genre de dérapage se poursuit toujours. Les déficiences des centres jeunesse, dénoncés par le ministre Baril récemment, démontrent que le Québec n'est toujours pas en mesure de respecter les droits des jeunes en difficulté. Nous avons encore beaucoup à faire si l'on ne veut pas que des injustices pareilles à celles qu'ont vécues les orphelins de Duplessis ne se reproduisent.

Des milliers de jeunes parcourent nos rues, dorment sur les trottoirs. Ils ne suivent pas une mode, si le fait de fuir un bateau qui coule en se tenant par la main pour essayer de ne pas se noyer tout seul peut être considéré comme une mode.

Ils sont là pour nous poser la question: Si on les aime tant, qu'a-t-on réellement fait pour leur bien-être?

Journal L'itinéraire Montréal - juin 1999

Les orphelins de Duplessis

Prendre un enfant par la main

Réussir à faire sa place dans un monde de plus en plus complexe n'est pas une mince tâche. Pour quelques uns, elle sera insurmontable: stigmatisés par le manque d'éducation et d'amour, ils porteront le fardeau d'une enfance blessée sur les chemins de l'itinérance. L'Etat n'est pas exempt de torts; les Orphelins de Duplessis, alors sous sa tutelle, ont souvent été abandonnés à leur sort, faute de ressources pour les aider à s'épanouir. Sommes-nous capables, en tant que société, d'aimer nos orphelins et nos marginaux? Sommes-nous prêts à réparer nos fautes pour éviter de les commettre à nouveau dans le futur? Les Orphelins de Duplessis et le débat public qu'ils suscitent répondent en partie à ces questions. L'archevêque de Montréal, le cardinal Turcotte, et Bruno Roy, porte-parole du Comité des Orphelins et Orphelines institutionnalisés de Duplessis, ont répondu aux questions de L'itinéraire.

Récemment, l'étude commandée par le Comité des Orphelins et Orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID) à la Chaire d'études socioéconomique de l'UQAM défrayait les manchettes. Les deux auteurs de l'étude, Léo-Paul Lauzon et Martin Poirier estimaient à au moins 70 millions la somme que les communautés religieuses ont perçue aux dépens des enfants dont elles avaient la charge. Il n'en fallait pas plus pour relancer le débat de l'indemnisation des orphelins. Joseph Sylvestre est un orphelin de Duplessis. De l'enfance au début de l'âge adulte, il a vécu en institution. Déclaré malade mental, Joseph n'aura pas accès aux études et sera victime d'abus physiques et sexuels. Il a connu la camisole de force et l'isolement en cellule. «On m'a volé mon enfance, raconte-t-il. Mais je n'en ai pas contre toutes les sœurs, au contraire. Il y en a qui ont été très gentilles avec moi. Une seule religieuse m'a fait de la misère et je ne pourrai jamais lui pardonner», raconte-t-il.

Aujourd'hui, Joseph a reconstruit sa vie, mais toujours à l'ombre des soutanes; il sert la messe dans sa paroisse et travaille pour une communauté religieuse depuis dix ans, pour laquelle il fait le ménage. «Après toutes ces années de loyaux services, on me paie toujours au salaire minimum. Je ne sais pas faire autre chose et je ne voulais pas recevoir de l'aide sociale. J'aimerais bien, à 57 ans, pouvoir arrêter de travailler et profiter tout simplement de la vie», explique-t-il.

Combien vaut une vie brisée?

L'historienne Micheline Dumont définit les orphelins comme «des enfants abandonnés qui, à l'aube de leur vie, ont perdu leurs parents, raté leur adoption, et pour qui commence alors, sur ce fond d'exclusion, une longue dépendance institutionnelle, jalonnée de carences affectives et de difficultés d'apprentissage.»

À l'époque, les enfants laissés pour compte étaient considérés indigents en vertu de la Loi de l'Assistance publique du Québec. Selon cette loi, le financement de l'assistance publique était réparti à part égales entre trois entités: le gouvernement provincial, le gouvernement municipal et l'institution d'accueil.

Un ensemble de facteurs contribuait à rendre ce système de financement inefficace. D'une part, les municipalités, débordées par les demandes d'assistance ou trop petites pour être organisées adéquatement, contribuaient peu ou de façon irrégulière au fonds de l'Assistance publique.

D'autre part, la crise économique de 1929 avait réduit considérablement les dons privés, principale source de financement des congrégations religieuses. Dès lors, dans les faits, le gouvernement provincial assumait plus des trois quarts des dépenses du fonds. —

Journal L'itinéraire | Montréal | juin 1999

En ce qui concerne le fonctionnement des institutions, la principale source de financement public provenait de l'allocation quotidienne octroyée en fonction du taux d'occupation des lits: le «per diem», qu'il s'agisse de crèches, d'orphelinats, d'écoles de réforme ou d'asiles.

Ce «per diem», dont parle l'étude de Lauzon et Poirier, variait parfois d'un établissement à l'autre et était divisé en catégories. Selon que l'enfant était considéré comme orphelin, malade, délinquant, «déficient mental» ou «aliéné mental», le «per diem» variait. L'allocation la plus basse était accordée aux orphelins, venait ensuite celle destinée aux enfants malades, puis aux des déficients et aux aliénés mentaux. Ainsi, les congrégations pouvaient recevoir une allocation allant presque du simple au double et parfois plus, selon la classification de l'enfant et selon l'établissement où il était placé.

Selon le rapport du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, «l'allocation quotidienne était nettement insuffisante pour couvrir les frais de fonctionnement. Cette pénurie de ressources, conjuguée à une structure tarifaire qui désavantageait les enfants totalement abandonnés, a pu, à l'occasion, avoir comme effet d'inciter les communautés religieuses à recueillir des catégories d'enfants pour lesquelles elles recevaient une meilleure allocation.»

Il est cependant difficile d'évaluer le nombre des victimes, puisqu'aucune étude scientifique n'aborde cette question. Toujours selon le rapport Jacoby, entre 2000 et 3000 orphelins devraient avoir droit à un montant compensatoire global de 60 à 100 millions.

Peut-on encore réparer les injustices qui ont été commises? Selon Mgr Turcotte, on ne peut pas refaire l'histoire. «Quand on dit que c'est à cause de l'Église que les enfants nés hors mariage étaient ostracisés, c'est

pas vrai, c'était comme ça partout. À l'époque, c'était la mentalité, avait-t-on raison ou pas? Je ne sais pas si je suis en faveur de l'indemnisation. Y a eu un manque dans la société mais va-t-on poursuivre les Français parce qu'ils ont apporté des maladies aux indiens? Réclamer que les sœurs paient, j'ai de la misère avec ça. Mais j'ai de la compassion pour les orphelins, je crois que c'est une cause sympathique au départ mais je ne suis pas d'accord avec les méthodes utilisées», explique-t-il.

Qui s'excuse s'accuse?

Pour Bruno Roy, le porte-parole du COOID, ce n'est pas qu'une question de sous. Le regroupement demande, évidemment, une indemnisation, mais aussi des excuses du corps médical et des communautés religieuses.

«Personnellement, j'ai écrit 13 livres,

«Je ne peux pas voir comment les sœurs pourraient être reconnues fautives, parce qu'à l'époque, ce sont elles qui ramassaient les pots cassés. Est-ce que c'est là-dedans que le gouvernement doit investir ou c'est dans les jeunes d'aujourd'hui? Il y a des choix sociaux à faire.» - Mgr Turcotte

J'ai un doctorat en littérature et j'ai été président de l'Union des écrivains. Et pourtant, j'ai toujours la mention arriéré mental à mon dossier. La réévaluation d'un dossier médical est très difficile, d'un point de vue éthique -selon les médecins- puisqu'ils ne peuvent pas modifier le diagnostic d'un autre médecin. Au civil, on rencontre un autre obstacle puisque certaines congrégations détiennent toujours les dossiers.»

Seul le gouvernement Bouchard a exprimé des excuses publiques, accompagnées d'une indemnisation sous la forme de services dispensés aux orphelins, jusqu'à concurrence de trois millions de dollars.

«Les excuses que Bouchard a fait au nom du Québec, j'achète ça, déclare Mgr Turcotte. C'est vrai qu'à un moment donné, au Québec, on a pas eu pour ces enfants-là tout le respect qu'on aurait dû avoir. Mais tu ne corriges pas une injustice qu'il aurait pu y avoir en en commettant une autre. Il y a des religieuses qui ont travaillé toute leur vie dans ces institutions et dans des conditions difficiles: pas de salaire, pas de vacances et des journées de travail de 10 à 15 heures. Elles étaient dépassées par la situation. On essaie de nous faire croire que c'était des lieux où il y avait des abus sexuels tolérés, des abus physiques et que les sœurs se faisaient de

l'argent avec ça. Elles ont fait leur possible, avec les moyens du temps, c'est sûr qu'il n'y avait pas toutes les méthodes pédagogiques qu'on a aujourd'hui.»

Le hic, c'est que le COOID a refusé l'offre du gouvernement Bouchard. «Les torts qui ont été commis sont individuels, ils nécessitent donc une réparation individuelle... Nous ne voulons pas qu'on réduise notre sens de la justice à une question d'argent. Nous ne voulons pas des milliards, nous voulons que les torts soient reconnus et réparés», estime M. Bruno Roy et Hervé Bertrand le fondateur. Devant le refus du COOID, le ministre Robert Perrault, mandaté pour négocier avec les Orphelins de Duplessis, a tenté de refiler la gestion des trois millions à d'autres organismes, dont Centraide, qui ont tous refusé.

«Le dossier des Orphelins traîne depuis 1992. Nous aimerions le régler une fois pour toutes. L'idéal serait de pouvoir réunir à une même table, les orphelins, Mgr Turcotte, le Collège des médecins et le gouvernement afin de trouver une solution ensemble. Mais Bouchard a décidé de nous en imposer une. En demandant à d'autres organismes de gérer ce fonds d'aide, il ne respecte pas les voies démocratiques», estime Bruno Roy.

Journal L'itinéraire Montréal | juin 1999

Suite à la page 39